

Charte informatique et internet du collège Pablo Picasso

Le collège met à disposition des élèves inscrits dans l'établissement des ressources informatiques en salle informatique, au CDI et dans les salles de classe.

Ces ressources sont destinées **exclusivement à un usage pédagogique et éducatif.**

Par la signature de cette charte, tous les élèves s'engagent à respecter :

- les règles d'utilisation du matériel informatique définies au sein du collège.
- la législation (les lois) en vigueur.

Accès aux ressources informatiques

<i>Droits</i>	<i>Obligations</i>
Chaque élève possède un compte individuel qui lui permet de se connecter au réseau informatique grâce à son code utilisateur, ainsi qu'un compte pour accéder à l'espace numérique de travail (ENT). Les codes sont distribués en début d'année scolaire et peuvent ensuite être récupérés auprès du professeur documentaliste.	Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none">● ne pas divulguer leur mot de passe à d'autres utilisateurs.● ne pas utiliser un autre code utilisateur. L'accès à l'ENT nécessite la validation d'une charte spécifique à celui-ci (proposée lors de la première utilisation).
Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser un travail ou une recherche d'informations demandé par un professeur. Il peut être aidé, conseillé et guidé dans l'utilisation des ressources informatiques.	Les élèves s'engagent : <ul style="list-style-type: none">● à n'utiliser les ressources informatiques qu'en présence d'un adulte.● à n'utiliser ces ressources qu'à des fins pédagogiques ou scolaires.

L'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves (en utilisant le logiciel Tkontrolle par exemple) et de vérifier que l'utilisation des ressources informatiques reste conforme aux objectifs pédagogiques.

Règles d'utilisation du matériel informatique

<i>Droits</i>	<i>Obligations</i>
Le collège met à disposition des élèves du matériel informatique, ainsi qu'un accès à internet.	Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none">● Prendre soin du matériel.● Ne pas modifier sans autorisation la configuration des ordinateurs.● Ne pas introduire de virus ou autres programmes nuisibles.● Ne pas installer de nouveaux logiciels.
Chaque élève possède un espace personnel sur le serveur informatique du collège pour stocker ses fichiers. Ces informations sont protégées. Chaque élève a à sa disposition une messagerie sur l'ENT.	Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none">● Ne pas modifier, supprimer ou copier des informations ne leur appartenant pas.● Ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation.

Respect de la législation

<i>Obligations</i>
Les élèves doivent respecter l'ordre public. Ils s'engagent à : <ul style="list-style-type: none">● Respecter le principe de laïcité.● Ne pas diffuser des informations racistes, antisémites, pornographiques, pédophiles ou xénophobes.● Ne pas consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.

<i>Droits</i>	<i>Obligations</i>
Chaque élève a droit au respect de sa vie privée, ainsi que de son droit à l'image.	Les élèves s'engagent lors d'échanges de courriels ou de publications sur le web à : <ul style="list-style-type: none">● Ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de textes ou images provocants.● Ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui.● Ne pas publier des photos sans l'autorisation écrite des personnes représentées et de leurs parents si elles sont mineures.
La correspondance privée de chaque élève bénéficie d'une protection : le secret de la correspondance. Elle est donc confidentielle.	Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none">● Respecter le secret de correspondance de leurs camarades.● Utiliser la messagerie électronique selon les conditions fixées par les enseignants.

<i>Droits</i>	<i>Obligations</i>
Chaque auteur possède un droit de propriété intellectuelle sur ses œuvres.	Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none">● Ne pas faire de téléchargement illégal.● Citer les sources des documents ou images utilisés dans le cadre d'un travail.

Le non-respect des principes établis par la charte pourra donner lieu à des sanctions :

- **limitation ou suppression de l'accès au réseau informatique.**
- **sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur du collège.**

L'accès aux ressources informatiques se fait sous la responsabilité du chef d'établissement.

**J'ai bien pris connaissance du contenu de la charte informatique et internet.
Je m'engage à la respecter.**

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :